

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1964 B 00186

Numéro SIREN : 648 501 864

Nom ou dénomination : APRIL Entreprise Est

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 1204

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE STRASBOURG

# RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444  
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX  
TEL 03 69 08 40 31  
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

BIRD & BIRD AARPI  
2 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN  
75009 PARIS

V/REF :  
N/REF : 64 B 186 / 2021-B-1204

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 01/02/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

APRIL Entreprise Est  
Société par actions simplifiée  
200 avenue de Colmar  
67100 Strasbourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-1204 le 01/02/2021

R.C.S. STRASBOURG TJ 648 501 864 (64 B 186)

Fait à STRASBOURG le 01/02/2021,

LE GREFFIER



SAS APRIL ENTREPRISE EST  
COMPTES SOCIAUX  
CLOTURE DU 31/12/2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. May', written in a cursive style.

# Sommaire

1.	COMPTE DE RESULTAT .....	4
2.	BILAN .....	5
3.	FAITS CARACTERISTIQUES .....	8
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	8
5.	ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT .....	8
5.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	8
5.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	9
5.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	9
5.4.	CREANCES & DETTES .....	9
5.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	10
5.6.	PROVISIONS.....	10
5.6.1	PROVISION POUR RISQUES .....	10
5.6.2	ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES.....	10
5.6.3	ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	10
5.7.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	10
5.8.	RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES.....	11
5.9.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	11
5.10.	ECART DE CONVERSION .....	11
6.	NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT .....	11
6.1.	NOTES SUR LE BILAN .....	11
6.1.1.	FONDS COMMERCIAL .....	11
6.1.2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES .....	12
6.1.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	13
6.1.4.	CREANCES .....	13
6.1.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	13
6.1.6.	CAPITAUX PROPRES .....	14
6.1.7.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES .....	14
6.1.8.	DETTES .....	15
6.1.9.	COMPTES DE REGULARISATIONS.....	16
6.2.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	16
6.2.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	16
6.2.2.	TRANSFERTS DE CHARGES .....	16
6.2.3.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	16
6.2.4.	IMPOT SUR LES SOCIETES .....	17
7.	AUTRES INFORMATIONS .....	18
7.1.	EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	18
7.2.	EFFECTIF MOYEN.....	18
7.3.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	18
7.4.	ENGAGEMENTS .....	18

7.5.	LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS.....	20
7.6.	TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP .....	20

## 1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au : 31/12/2019

en milliers d'euros,	2019	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 938</b>	<b>4 856</b>
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	1	2
Reprises sur amortissements et provisions	500	365
Transferts de charges	-6	81
Autres produits	60	26
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 493</b>	<b>5 329</b>
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 294	2 266
Impôts, taxes et versements assimilés	250	274
Salaires et traitements	1 269	1 327
Charges sociales	619	655
Dotations aux amortissements sur immobilisations	196	203
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	510	429
Dotations aux provisions pour risques et charges	31	30
Autres charges	13	88
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>5 173</b>	<b>5 272</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>310</b>	<b>58</b>
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14	28
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>14</b>	<b>28</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	0	0
Résultat financier	14	28
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>324</b>	<b>85</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Produits exceptionnels</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>324</b>	<b>85</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	164	63
<b>RESULTAT NET</b>	<b>161</b>	<b>22</b>

## 2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan au :  
en milliers d'euros,

ACTIF	Brut	2019		2018
		Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 772	3 514	258	360
Immobilisations corporelles	286	168	118	170
Immobilisations financières	17		17	17
Immobilisations en cours	1		1	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 077</b>	<b>3 683</b>	<b>394</b>	<b>548</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	190		190	
Clients et comptes rattachés	2 181	510	1 671	1 546
Autres créances	3 032		3 032	3 561
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9		9	6
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 412</b>	<b>510</b>	<b>4 902</b>	<b>5 113</b>
Comptes de régularisation	340		340	364
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 828</b>	<b>4 193</b>	<b>5 636</b>	<b>6 025</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social			610	610
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale			29	28
Réserves réglementées				
Autres réserves			55	55
Report à nouveau			21	
Résultat de l'exercice			161	22
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>875</b>	<b>715</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			<b>490</b>	<b>530</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			370	333
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			488	
Fournisseurs et comptes rattachés			2 082	2 876
Dettes fiscales et sociales			512	566
Autres dettes			48	229
<b>DETTES</b>			<b>3 500</b>	<b>4 004</b>
Comptes de régularisation			770	776
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>5 636</b>	<b>6 025</b>

---

# ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement **ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général**. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total net est de 5 635 541 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 160 585 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique dans le PV de DAU du 10 avril 2020.

La société fait partie du groupe APRIL SA, No de SIREN 377 994 553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

### **3. FAITS CARACTERISTIQUES**

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice 2019.

### **4. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2018 en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT**

#### **5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et sur les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et par le Règlement n°2015-06 du PCG.

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise. C'est en principe la valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché net de coûts de sortie, c'est-à-dire des coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le

résultat. La valeur d'usage correspond à la valeur d'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie, c'est-à-dire de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus de l'actif.

## **5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

## **5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode des multiples appliquée sur l'EBITDA conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité diminuée de la dette nette. En cas de valorisation négative, la quote-part de situation nette de la participation pourra être utilisée.

Si la participation fait l'objet d'un processus de cession, le prix de l'offre d'achat sera retenu.

- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

## **5.4. CREANCES & DETTES**

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **5.6. PROVISIONS**

### **5.6.1 PROVISION POUR RISQUES**

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **5.6.2 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

En avril 2016 et en mars 2018, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites qui est arrivé intégralement à échéance. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société April Entreprise Est, la provision destinée à couvrir le coût d'émission des actions APRIL attribuées aux salariés de la Société et constituée dans les comptes clos au 31/12/2018 s'élevait à 14 526 €. Elle a été entièrement reprise en 2019.

April SA a refacturé à April Entreprise Est 816 actions APRIL à 21,20 € chacune soit un montant de 17 299,20€ pour 29 salariés.

### **5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagements externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

## **5.7. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2019, pour la part se rapportant à l'exercice 2019 .

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

#### **5.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES**

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

#### **5.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

NEANT

#### **5.10. ECART DE CONVERSION**

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

### **6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT**

#### **6.1. NOTES SUR LE BILAN**

##### **6.1.1. FONDS COMMERCIAL**

Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL ENTREPRISE EST a effectué avant 2007, en 2009, 2010, 2012 et 2017 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différents fusions et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 64 K€ en 2019, soit une valeur nette de 188 K€ à fin 2019. La durée d'amortissement est comprise entre 5 et 10 ans.

### 6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Fonds de commerce	3 200			3200
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	535	38		572
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>3 735</b>	<b>38</b>		<b>3 772</b>
Fonds de commerce - Amort & Prov	2 949	64		3 013
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	426	77		502
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – AMORT&amp; PROV</b>	<b>3 374</b>	<b>140</b>		<b>3 514</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>360</b>	<b>-103</b>		<b>258</b>

en milliers d'euros,	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Terrains				
Constructions	121			121
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	1			1
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	161	4		164
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours		1		1
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>283</b>	<b>5</b>		<b>287</b>
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	20	15		35
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	1			2
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort & Prov	91	41		132
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT&amp; PROV</b>	<b>112</b>	<b>56</b>		<b>168</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>171</b>	<b>-51</b>	<b>0</b>	<b>119</b>

### 6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	17			17
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES</b>	<b>17</b>			<b>17</b>
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT&amp; PROV</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>

### 6.1.4. CREANCES

#### Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	2 181	2 181	
Personnel et comptes rattachés	3		3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	3 029	3 029	
Débiteurs divers	190	190	
Charges constatées d'avance	340	340	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 743</b>	<b>5 740</b>	<b>3</b>

#### Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2019
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	52
Remboursement formation	
Autres produits	
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

### 6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2019, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

### 6.1.6. CAPITAUX PROPRES

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros, décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	
en milliers d'euros,	
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	15 251
Augmentation/diminution de capital	
<b>Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice</b>	<b>15 251</b>

#### Tableau de variation des capitaux propres

<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2019</b>
en milliers d'euros,	
<b>Capitaux propres à l'ouverture</b>	<b>715</b>
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	
Distribution de dividende	
Autres variations	
Résultat de l'exercice	161
<b>Capitaux propres à la clôture</b>	<b>875</b>

### 6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>01/01/19</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises de l'exercice</b>		<b>31/12/19</b>
			<b>Utilisée</b>	<b>Non utilisée</b>	
en milliers d'euros,					
Provisions pour litiges	382	4		56	330
Pensions et obligations similaires	134	27			160
Autres provisions pour risques et charges	15		15		0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>531</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>56</b>	<b>490</b>

### Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2019, s'élève à 160 483 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 133 692 euros, une dotation de 26 791 euros a été comptabilisée au 31/12/2019.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 1.11 %
- Taux d'actualisation : 1.20 %
- Taux de croissance des salaires : 1.80 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 16 %

### **6.1.8. DETTES**

#### Etat des dettes

<b>ETAT DES DETTES</b> <b>en milliers d'euros,</b>	<b>Montant</b> <b>brut</b>	<b>A moins</b> <b>d'un an</b>	<b>De un à</b> <b>cinq ans</b>	<b>A plus de</b> <b>cinq ans</b>
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	370	370		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 082	2 082		
Personnel et comptes rattachés	258	258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200	200		
Etat et autres collectivités publiques	54	54		
Groupe et associés	48	48		
Autres dettes	488	488		
Produits constatés d'avance	770	770		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 270</b>	<b>4 270</b>		

#### Etat des charges à payer

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER</b> <b>en milliers d'euros,</b>	<b>2019</b>
Commissions apporteurs	187
Achats et charges externes	32
Charges fiscales	35
Charges sociales	387
Charges bancaires	
Autres charges	
<b>TOTAL</b>	<b>642</b>

### 6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2019 au titre de 2020

<b>DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
	<b>2019</b>
<b>en milliers d'euros,</b>	
Commissions apporteurs	298
Achats et charges externes	42
Autres	
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>

<b>DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
<b>en milliers d'euros,</b>	
Chiffre d'affaires	770
Autres	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>

### 6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<b>VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>France</b>	<b>Hors France</b>	<b>Total</b>
<b>en milliers d'euros,</b>			
Domage	3 980		3 980
Santé-Prévoyance	958		958
Autres			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 938</b>		<b>4 938</b>

#### 6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent pour 8 K€ à un remboursement d'assurance sur un sinistre, et à la reprise d'attribution d'AGA pour - 14 K€.

#### 6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent à des amendes et pénalités, pour 0,5 K€

#### 6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

##### Répartition de l'impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt dû inclut un rattrapage d'impôt de 2018 pour 25 K€

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	324	164	161
Exceptionnel			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>324</b>	<b>164</b>	<b>161</b>

##### Taux d'imposition

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 28 % dans la limite de 500 000 € de bénéfice imposable par période de 12 mois et à 31 % au-delà de cette limite (CGI art. 219, I).

##### Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTES FUTURES D'IMPOT en milliers d'euros,	2019
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	537
Autres éléments	13
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>550</b>
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>
Déficits reportables	
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

##### Intégration fiscale

L'entité est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA, No de SIREN 377 994 553 domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Nous vous rappelons que le début de l'exercice 2020 est marqué par l'apparition de l'épidémie Covid-19. Il est difficile d'en cerner l'impact à ce jour, mais nous vous précisons que le groupe April est déjà exposé de plusieurs manières.

Au-delà de l'impact humain majeur qu'impliquerait la contamination potentielle d'un ou plusieurs de ses employés, le Groupe subit une baisse conséquente de ses volumes d'activité depuis l'entrée en vigueur des mesures de restriction de la circulation en France et dans les différents pays d'implantation des sociétés du Groupe.

La Société a directement subi une baisse de 66% du flux devis sur les tarifateurs en ligne en avril. La baisse des AN se fera sentir à compter du mois de mai. Les répercussions de la crise actuelle ne pourront être appréciées qu'à la fin de l'exercice en cours.

Selon l'importance et la durée de la crise, ce ralentissement aura un impact, difficilement quantifiable à ce stade, sur le volume d'affaires nouvelles, le risque de défaut de paiement de la part de certains clients et une sinistralité potentiellement plus élevée des portefeuilles, qui impactera la performance financière de la Société.

L'ensemble de ces paramètres ont requis la mise en place de mesures conjoncturelles et techniques, notamment en matière de ressources humaines avec une approche très limitative du recours au chômage partiel.

La Société a ainsi mis en place du chômage partiel en proportion de la chute d'activité constatée dans les différents services. A fin avril, le temps de travail moyen est estimé à 64% sous l'effet d'un chômage partiel à 100% ou à 50% dans certains services ainsi que des arrêts de travail pour garde d'enfants.

En termes de maîtrise du risque lié à l'épidémie Covid-19, le groupe April suit de très près l'évolution de cette pandémie afin de mettre en place toutes les actions appropriées pour, en priorité, protéger au mieux la santé de ses employés, ses clients, ses partenaires et tous les tiers travaillant auprès du Groupe, mais aussi en réduire autant que possible les impacts économiques. A ce titre, le pilotage du suivi de la trésorerie et des charges a été renforcé.

### 7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2019	2018
<b>effectif moyen</b>		
Cadres	15	14
Non cadres	17	18
Apprentis	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>34</b>

### 7.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

### 7.4. ENGAGEMENTS

#### Engagements donnés & reçus

Néant

#### Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Néant

**7.5. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS**

Néant

**7.6. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP**

Néant

**APRIL ENTREPRISE EST**  
**Société par actions simplifiée au capital de 610.040 euros**  
**Siège social : 200 avenue de Colmar 67100 Strasbourg**

**648 501 864 RCS Strasbourg**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 4 MAI 2020**

[...]

**QUATRIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

L'Associé Unique, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 fait ressortir un bénéfice net comptable de 160.584,61 €, décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	160.584,61 €
Dotation de 5 % à la Réserve légale :	8.029,23 €
Distribution de dividendes :	152.510,00 €
Le solde au compte « Report à nouveau » :	45,38 €

Ce dividende, ainsi fixé à 10 Euros par action, sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes, au cours des trois exercices précédents :

<b>Exercice</b>	<b>Dividendes</b>
31.12.2018	Néant
31.12.2017	145.601,48 €
31.12.2016	Néant

[...]

**ONZIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait certifié conforme ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[...]

***Extrait certifié conforme.***



**Le Président**

APRIL DOMMAGES

Représentée par Monsieur Marc-André DUPONT

# **APRIL Entreprise Est**

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar

67100 STRASBOURG

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## APRIL Entreprise Est

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar  
67100 STRASBOURG

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'associé unique de la société APRIL ENTREPRISE EST

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APRIL ENTREPRISE EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 10 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique, appelé à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

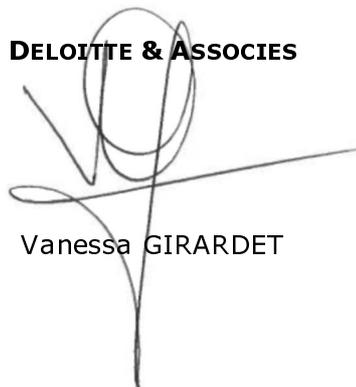
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 avril 2020

Le commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'G' intertwined, with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards.

Vanessa GIRARDET

# **COMPTES ANNUELS**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

## 1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au : 31/12/2019

en milliers d'euros,	2019	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 938</b>	<b>4 856</b>
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	1	2
Reprises sur amortissements et provisions	500	365
Transferts de charges	-6	81
Autres produits	60	26
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 493</b>	<b>5 329</b>
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 294	2 266
Impôts, taxes et versements assimilés	250	274
Salaires et traitements	1 269	1 327
Charges sociales	619	655
Dotations aux amortissements sur immobilisations	196	203
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	510	429
Dotations aux provisions pour risques et charges	31	30
Autres charges	13	88
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>5 183</b>	<b>5 272</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>310</b>	<b>58</b>
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14	28
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>14</b>	<b>28</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>14</b>	<b>28</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>324</b>	<b>85</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Produits exceptionnels</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>Résultat exceptionnel</b>		
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>324</b>	<b>85</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	164	63
<b>RESULTAT NET</b>	<b>161</b>	<b>22</b>

## 2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan au :  
en milliers d'euros,

ACTIF	2019			2018
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 772	3 514	258	360
Immobilisations corporelles	286	168	118	170
Immobilisations financières	17		17	17
Immobilisations en cours	1		1	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 077</b>	<b>3 683</b>	<b>394</b>	<b>548</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	190		190	
Clients et comptes rattachés	2 181	510	1 671	1 546
Autres créances	3 032		3 032	3 561
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9		9	6
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 412</b>	<b>510</b>	<b>4 902</b>	<b>5 113</b>
Comptes de régularisation	340		340	364
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 828</b>	<b>4 193</b>	<b>5 636</b>	<b>6 025</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social			610	610
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale			29	28
Réserves réglementées				
Autres réserves			55	55
Report à nouveau			21	
Résultat de l'exercice			161	22
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>875</b>	<b>715</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			<b>490</b>	<b>530</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			370	333
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			488	
Fournisseurs et comptes rattachés			2 082	2 876
Dettes fiscales et sociales			512	566
Autres dettes			48	229
<b>DETTES</b>			<b>3 500</b>	<b>4 004</b>
Comptes de régularisation			770	776
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>5 636</b>	<b>6 025</b>

**ANNEXE**

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement **ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général**. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total net est de 5 635 541 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 160 585 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique dans le PV de DAU du 10 avril 2020.

La société fait partie du groupe APRIL SA, No de SIREN 377 994 553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

### **3. FAITS CARACTERISTIQUES**

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice 2019.

### **4. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2018 en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT**

#### **5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et sur les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et par le Règlement n°2015-06 du PCG.

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise. C'est en principe la valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché net de coûts de sortie, c'est-à-dire des coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le

résultat. La valeur d'usage correspond à la valeur d'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie, c'est-à-dire de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus de l'actif.

## **5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

## **5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode des multiples appliquée sur l'EBITDA conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité diminuée de la dette nette. En cas de valorisation négative, la quote-part de situation nette de la participation pourra être utilisée.

Si la participation fait l'objet d'un processus de cession, le prix de l'offre d'achat sera retenu.

- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

## **5.4. CREANCES & DETTES**

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **5.6. PROVISIONS**

### **5.6.1 PROVISION POUR RISQUES**

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **5.6.2 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

En avril 2016 et en mars 2018, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites qui est arrivé intégralement à échéance. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société April Entreprise Est, la provision destinée à couvrir le coût d'émission des actions APRIL attribuées aux salariés de la Société et constituée dans les comptes clos au 31/12/2018 s'élevait à 14 526 €. Elle a été entièrement reprise en 2019.

April SA a refacturé à April Entreprise Est 816 actions APRIL à 21,20 € chacune soit un montant de 17 299,20€ pour 29 salariés.

### **5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagements externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

## **5.7. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2019, pour la part se rapportant à l'exercice 2019 .

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

#### **5.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APORTEURS D'AFFAIRES**

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

#### **5.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

NEANT

#### **5.10. ECART DE CONVERSION**

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

### **6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT**

#### **6.1. NOTES SUR LE BILAN**

##### **6.1.1. FONDS COMMERCIAL**

Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL ENTREPRISE EST a effectué avant 2007, en 2009, 2010, 2012 et 2017 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différents fusions et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 64 K€ en 2019, soit une valeur nette de 188 K€ à fin 2019. La durée d'amortissement est comprise entre 5 et 10 ans.

### 6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Fonds de commerce	3 200			3 200
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	535	38		572
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>3 735</b>	<b>38</b>		<b>3 772</b>
Fonds de commerce - Amort & Prov	2 949	64		3 013
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	426	77		502
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – AMORT&amp; PROV</b>	<b>3 374</b>	<b>140</b>		<b>3 514</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>360</b>	<b>-103</b>		<b>258</b>

en milliers d'euros,	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Terrains				
Constructions	121			121
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	1			1
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	161	4		164
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours		1		1
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>283</b>	<b>5</b>		<b>287</b>
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	20	15		35
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	1			2
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort & Prov	91	41		132
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT&amp; PROV</b>	<b>112</b>	<b>56</b>		<b>168</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>171</b>	<b>-51</b>	<b>0</b>	<b>119</b>

### 6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	17			17
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES</b>	<b>17</b>			<b>17</b>
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT&amp; PROV</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>

### 6.1.4. CREANCES

#### Etat des créances

ETAT DES CREANCES en milliers d'euros,	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	2 181	2 181	
Personnel et comptes rattachés	3		3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	3 029	3 029	
Débiteurs divers	190	190	
Charges constatées d'avance	340	340	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 743</b>	<b>5 740</b>	<b>3</b>

#### Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR en milliers d'euros,	2019
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	52
Remboursement formation	
Autres produits	
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

### 6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2019, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

### 6.1.6. CAPITAUX PROPRES

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros, décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers d'euros,

Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	15 251
Augmentation/diminution de capital	
<b>Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice</b>	<b>15 251</b>

#### Tableau de variation des capitaux propres

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2019

en milliers d'euros,

<b>Capitaux propres à l'ouverture</b>	<b>715</b>
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	
Distribution de dividende	
Autres variations	
Résultat de l'exercice	161
<b>Capitaux propres à la clôture</b>	<b>875</b>

### 6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/19
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges	382	4		56	330
Pensions et obligations similaires	134	27			160
Autres provisions pour risques et charges	15		15		0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>531</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>56</b>	<b>490</b>

### Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2019, s'élève à 160 483 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 133 692 euros, une dotation de 26 791 euros a été comptabilisée au 31/12/2019.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 1.11 %
- Taux d'actualisation : 1.20 %
- Taux de croissance des salaires : 1.80 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 16 %

### **6.1.8. DETTES**

#### Etat des dettes

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>A moins</b>	<b>De un à</b>	<b>A plus de</b>
<b>en milliers d'euros,</b>	<b>brut</b>	<b>d'un an</b>	<b>cinq ans</b>	<b>cinq ans</b>
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	370	370		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 082	2 082		
Personnel et comptes rattachés	258	258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200	200		
Etat et autres collectivités publiques	54	54		
Groupe et associés	48	48		
Autres dettes	488	488		
Produits constatés d'avance	770	770		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 270</b>	<b>4 270</b>		

#### Etat des charges à payer

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>2019</b>
<b>en milliers d'euros,</b>	
Commissions apporteurs	187
Achats et charges externes	32
Charges fiscales	35
Charges sociales	387
Charges bancaires	
Autres charges	
<b>TOTAL</b>	<b>642</b>

### 6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2019 au titre de 2020

<b>DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
	<b>2019</b>
<b>en milliers d'euros,</b>	
Commissions apporteurs	298
Achats et charges externes	42
Autres	
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>

<b>DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
<b>en milliers d'euros,</b>	
Chiffre d'affaires	770
Autres	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>

## 6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<b>VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>France</b>	<b>Hors France</b>	<b>Total</b>
<b>en milliers d'euros,</b>			
Domage	3 980		3 980
Santé-Prévoyance	958		958
Autres			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 938</b>		<b>4 938</b>

### 6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent pour 8 K€ à un remboursement d'assurance sur un sinistre, et à la reprise d'attribution d'AGA pour - 14 K€.

### 6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent à des amendes et pénalités, pour 0,5 K€

#### 6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

##### Répartition de l'impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt dû inclut un rattrapage d'impôt de 2018 pour 25 K€

<b>REPARTITION DE L'IMPOT</b> <b>en milliers d'euros,</b>	<b>Résultat</b> <b>avant impôt</b>	<b>Impôt</b> <b>dû</b>	<b>Résultat</b> <b>net</b>
Courant	324	164	161
Exceptionnel			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>324</b>	<b>164</b>	<b>161</b>

##### Taux d'imposition

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 28 % dans la limite de 500 000 € de bénéfice imposable par période de 12 mois et à 31 % au-delà de cette limite (CGI art. 219, I).

##### Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

<b>DETTES FUTURES D'IMPOT</b> <b>en milliers d'euros,</b>	<b>2019</b>
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	537
Autres éléments	13
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>550</b>
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>
Déficits reportables	
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

##### Intégration fiscale

L'entité est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA, No de SIREN 377 994 553 domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Nous vous rappelons que le début de l'exercice 2020 est marqué par l'apparition de l'épidémie Covid-19. Il est difficile d'en cerner l'impact à ce jour, mais nous vous précisons que le groupe April est déjà exposé de plusieurs manières.

Au-delà de l'impact humain majeur qu'impliquerait la contamination potentielle d'un ou plusieurs de ses employés, le Groupe subit une baisse conséquente de ses volumes d'activité depuis l'entrée en vigueur des mesures de restriction de la circulation en France et dans les différents pays d'implantation des sociétés du Groupe.

La Société a directement subi une baisse de 66% du flux devis sur les tarifateurs en ligne en avril. La baisse des AN se fera sentir à compter du mois de mai. Les répercussions de la crise actuelle ne pourront être appréciées qu'à la fin de l'exercice en cours.

Selon l'importance et la durée de la crise, ce ralentissement aura un impact, difficilement quantifiable à ce stade, sur le volume d'affaires nouvelles, le risque de défaut de paiement de la part de certains clients et une sinistralité potentiellement plus élevée des portefeuilles, qui impactera la performance financière de la Société.

L'ensemble de ces paramètres ont requis la mise en place de mesures conjoncturelles et techniques, notamment en matière de ressources humaines avec une approche très limitative du recours au chômage partiel.

La Société a ainsi mis en place du chômage partiel en proportion de la chute d'activité constatée dans les différents services. A fin avril, le temps de travail moyen est estimé à 64% sous l'effet d'un chômage partiel à 100% ou à 50% dans certains services ainsi que des arrêts de travail pour garde d'enfants.

En termes de maîtrise du risque lié à l'épidémie Covid-19, le groupe April suit de très près l'évolution de cette pandémie afin de mettre en place toutes les actions appropriées pour, en priorité, protéger au mieux la santé de ses employés, ses clients, ses partenaires et tous les tiers travaillant auprès du Groupe, mais aussi en réduire autant que possible les impacts économiques. A ce titre, le pilotage du suivi de la trésorerie et des charges a été renforcé.

### 7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2019	2018
<b>effectif moyen</b>		
Cadres	15	14
Non cadres	17	18
Apprentis	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>34</b>

### 7.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

### 7.4. ENGAGEMENTS

#### Engagements donnés & reçus

Néant

#### Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Néant

**7.5. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS**

Néant

**7.6. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP**

Néant